



Paris le 16 juin 2010

Réforme des retraites : un projet ni juste, ni équitable, ni efficace

En présentant un projet de « réforme des retraites » qu'il juge juste et équitable, le gouvernement s'autofélicite un peu rapidement. Une telle réforme pénalisera la grande majorité des salariés du privé comme du public d'une part, il ne répond pas aux enjeux mis en lumière par la crise en termes de répartition des richesses d'autre part.

Une réforme qui pénalisera les salariés

Le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans et le report de l'âge à partir duquel la décote ne s'applique plus à 67 ans aboutiront mécaniquement à baisser le niveau des pensions.

En effet, le taux d'emploi des 55/65 ans est de 38 % en France, ce qui signifie qu'un nombre croissant de salariés n'atteindra pas l'âge de départ à la retraite. Pour la plupart, ils n'auront pas le nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Ce report, combiné au maintien de la décote, véritable double peine, aboutira mécaniquement à baisser le niveau d'un grand nombre de pensions.

Une réforme équitable eut conduit le gouvernement à mettre fin à la décote et à maintenir l'âge de départ possible à la retraite à 60 ans. Elle aurait également soigneusement évité, s'agissant des fonctionnaires, de relever un prélèvement qui, même s'il est progressif, aura pour conséquence une baisse du salaire net.

Une répartition des richesses globalement inchangée

La présentation du projet de réforme est habile : elle met en avant la contribution des hauts revenus. Mais cette contribution n'est pas à la hauteur des enjeux en termes de répartition des richesses et de sortie de crise. Elle n'opère en rien un renversement de tendance au regard des choix fiscaux antérieurs.

Le bilan des choix fiscaux de ces dernières années le démontrent aisément : si le barème de l'impôt sur le revenu de l'année 1999 (avant les baisses intervenues entre 2000 et 2006) avait été maintenu, l'impôt sur le revenu rapporterait 15 milliards d'euros de plus. Pire, les baisses des taux du barème décidées au cours des années 2000 ont généré un manque à gagner budgétaire qui s'est additionné au fil des années et des baisses des taux du barème, de sorte que le manque à gagner cumulé sur 10 ans s'élève à 108 milliards d'euros. A l'heure où l'on parle de déficits et de dette, le relèvement proposé dans le cadre de la réforme des retraites paraît en réalité très éloigné des enjeux.

Et encore s'agit-il ici des seules baisses des taux du barème de l'impôt sur le revenu. Si l'on prenait en compte le coût des niches fiscales et des mesures relatives aux autres impôts (impôt sur les sociétés, droits de donation et de succession, impôt de solidarité sur la fortune, bouclier fiscal, taxe professionnelle, TVA), le manque à gagner serait autrement plus important.

De fait, parce qu'il crée les conditions d'une baisse des pensions, parce qu'il comporte de réels reculs, parce qu'il maintient un mécanisme injuste au travers de la décote et parce qu'il ne revient pas sur les déséquilibres structurels dans le financement public, ce projet de réforme n'est donc ni juste, ni équitable, ni même efficace.